



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de FLEURY D'AUDE

**AVENANT N°1
À LA CONCESSION
DE PLAGES NATURELLES**

Plages de Saint-Pierre la Mer,
de la Grande Cosse et des Cabanes de Fleury

4. AVIS DES SERVICES

JANVIER 2019

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL EST ET MARITIME

B.P. 813 - Rue du pont de l'Avenir - 11108 NARBONNE CEDEX - Tél. : 04.68.90.22.00 - mél : ddtm-saem@aude.gouv.fr



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Délégation à la Mer et au
Littoral

Affaires nautiques

Dossier suivi par :
Marie-Christine GAUDEL

Nos Réf. : 2018/463
Vos Réf. : courrier du 19
octobre 2018

☎ : 04.68.38.13.78.
✉ : marie-christine.gauzel
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 27 NOV. 2018

Le Directeur départemental,

à

Monsieur le directeur départemental des
territoires et de la mer de l'Aude

DDTM 11
SATEM
Rue du Pont de l'Avenir
BP 813
11108 Narbonne Cedex

OBJET : Avenant à la concession de plage de la commune de Fleury d'Aude.

Par courrier cité en référence, vous sollicitez mon avis dans le cadre de la demande d'avenant à la concession de plage présentée par la commune de Fleury d'Aude.

Après examen du dossier, je vous informe que j'émet un avis favorable à cette demande sous réserve que certaines précisions soient apportées concernant les activités proposées sur les lots n° 2, 4, 5 et 6.

En effet, les termes « engins non motorisés » pouvant concerner les engins de plage de type pédalo, matelas pneumatique mais également planche à voile et kite surf, il serait souhaitable de lister les différentes activités proposées et ceci afin de pouvoir vérifier leur bonne adéquation avec le plan de balisage en vigueur.

le directeur adjoint,
délégué à la mer et au littoral
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

Xavier PRUD'HON

Copie à : dossier - chrono

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ⇒ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ⇒ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Délégation à la Mer et au
Littoral

Affaires nautiques

Accueil du public situé :
2 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Dossier suivi par :
Marie-Christine GAUDEL

Nos Réf. : 18/ 464
Vos Réf. : courrier du 19
octobre 2018

☎ : 04.68.38.13.78.
✉ : marie-christine.gaudel
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **27 NOV. 2018**

Le Directeur départemental des territoires et de
la mer des Pyrénées-Orientales,

à

Monsieur le Directeur départemental des
territoires et de la mer de l'Aude

OBJET : Avenant à la concession d'utilisation du domaine public maritime de la plage de Fleury d'Aude.

Par courrier en date du 19 octobre 2018, vous avez sollicité l'avis conforme du préfet maritime sur la demande d'avenant à la concession de plage déposée par la commune de Fleury d'Aude.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à cette demande. Toutefois, des précisions devront être apportées sur les activités proposées et notamment concernant les lots de plage n° 2, 4, 5 et 6 afin de déterminer si l'actuel plan de balisage est bien en adéquation avec ces activités.

Dans le cas contraire, la commune déposera un dossier de demande de modification auprès de la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales avant le 7 janvier 2019 (référence : courrier du préfet maritime du 31 octobre 2018 à destination des maires des communes littorales).

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,
le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

Xavier PRUD'HON

Copie à :

- Préfecture maritime de la Méditerranée
- dossier
- chrono

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr



MINISTÈRE DES ARMÉES

Toulon, le 7 novembre 2018
N° 501987 CECMED/OPS/NP



COMMANDEMENT
DE LA ZONE
MARITIME MEDITERRANEE
Division opérations
Bureau « Approches Maritimes »

Monsieur le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché
commandant la zone maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude

OBJET : avenant n°1 à la concession des plages naturelles de Fleury d'Aude à la commune de Fleury d'Aude. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.

REFERENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (dans son article R 2124-56) ;
b) votre courrier du 19 octobre 2018.

-

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis conforme du commandant de la zone maritime Méditerranée pour une demande d'avenant au cahier des charges de la concession des plages naturelles de la commune de Fleury d'Aude.

Les plages concernées sont Saint-Pierre la Mer, la Grande Cosse et les Cabanes de Fleury.

J'ai l'honneur de donner un avis **conforme** favorable à cette demande, émis à la lecture des pièces constitutives du dossier avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

SIGNE : C-H DE LA FAVERIE DU CHE

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude - Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude – Service Aménagement Territorial Est et Maritime - pour Mr Stéphane BOUSQUET - (stephan.bousquet@aude.gouv.fr) (ddtm-satem@aude.gouv.fr)

COPIES :

- OGZDS SUD
- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV OPS N3/N5 APP/MAR2 @
- CECMED/DIV OPS/SEC
- Archive (chrono)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
SERVICE DIRECTION
Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE
TÉLÉPHONE : 04 68 77 44 44
MÉL. : ddfip11.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Virginie HEIBLÉ
Téléphone : 04 68 11 55 92
Télécopie : 04 68 11 56 00
MEL : virginie.heible@dgfip.finances.gouv.fr

Carcassonne , le 24 octobre 2018

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Aménagement Territorial Est et Maritime
Rue du Pont de l'Avenir
BP 813
11108 NARBONNE CEDEX



Objet : projet d'avenant à la concession de plage

Vous m'avez adressé pour avis un projet d'avenant à la concession de plage naturelle au profit de la Commune de Fleury d'Aude.

Le projet n'appelle pas d'observation de ma part, compte-tenu des éléments que vous m'avez fournis : je vous confirme le montant de la part fixe de la redevance, à savoir 4 600 € correspondant à la superficie occupée par les lots de plage

La part variable correspondra à 20 % de la différence entre le montant annuel des recettes brutes d'exploitation et la part fixe, comme indiqué auparavant.

P/ Le directeur départemental des Finances Publiques
et, par délégation

Virginie HEIBLÉ
Contrôleur Principal